

ARRÊTÉ N°028/2024/ST

Objet : Fermeture provisoire du parcours en bois du parc de jeux du château d'eau

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la dégradation du parcours bois du parc de jeux du château d'eau rue de la Travette à 30320 Marguerittes,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1er : Le parcours bois du parc de jeux du château d'eau sera fermé à compter du 04/03/2024 et jusqu'à sa remise en état et l'accès en est interdit.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Marguerittes, le quatre mars deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
M. Bernard CHANTRIER



Adjoint délégué aux travaux et équipements publics